



VILLE DE
LA GARENNE-COLOMBES

INFORMATION

Nouvelle sectorisation groupes scolaires et maternelles

À compter de la rentrée scolaire 2015-2016, la nouvelle carte scolaire, adoptée en séance du Conseil municipal du 30 mars 2015, sera appliquée pour équilibrer les effectifs des élèves dans les neuf établissements.

Afin de ne pas bouleverser la scolarité des enfants actuellement inscrits, l'application de la nouvelle sectorisation se fera pour les nouveaux arrivants, les nouvelles inscriptions et pour le passage en classe préparatoire (CP).

